AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -2-4-74 733005

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "ALSACE ET LORRAINE"

(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, MOSELLE, VOSGES)

Cité Administrative – 67084 STRASBOURG CEDEX
Tél. 34-14-63 - Poste 93

ABONNEMENT ANNUEL 30 F

C. C. P. STRASBOURG 55-08-00 F
Régisseur de recettes D.D.A.
2, Rue des Mineurs
67070 STRASBOURG-CEDEX

Imprimerie de la Station ALSACE et LORRAINE - Directeur-Gérant : L. BOUYX

Bulletin n° 8 — 29 Mars 1974

/ TOUTE CULTURE /

LES TRAITEMENTS INSECTICIDES ET LA PROTECTION DES ABEILLES

Dans de nombreuses circonscriptions, est envisagé un projet d'arrêté préfectoral concernant la limitation des traitements abusifs d'insecticides sur cultures de Crucifères oléagineuses pendant la période d'activité des abeilles ; il nous paraît utile de rappeler, dans cette optique :

. de suspendre les traitements insecticides dans toutes les cultures dès la floraison, à l'aide de produits présumés dangereux pour les abeilles, (c'est-à-dire tous ceux qui ne portent pas la mention "non dangereux pour les abeilles").

. éviter les traitements insecticides par pulvérisation aérienne à bas volume, même à base de produits non dangereux pour les abeilles, pendant la période de butinage actif de celles-ci, soit entre 9 et 16 heures.

. liste des produits "non dangereux pour les abeilles" :

- chinométhionate (Morestan)
- chlorphénamidine (Galecron, Fundal)
- dicofol (Kelthane, Sovifol)
- diethion (Kilspide, Rhodocile)
- endosulfan (Brumofan, Endofène, Insectophène, Thiodan, Thiodane)
- phosalone (Azofène, Dynalone, Zolone)
- polychlorocamphane (Campofène, Camphoclor, Phenofog, Sopraphène)
- pyréthrines
- roténone (Cuberol)
- tetradifon (Tedion)
- tétrasul (Animert)
- toxaphène (Rhodiaphène).

.../...

310

GRANDES CULTURES

- BETTERAVES INDUSTRIELLES -

DESHERBAGE CHIMIQUE

Sur ce type de culture des plus mécanisées, la destruction des mauvaises herbes par voie chimique s'impose, d'autant plus que la surface des parcelles s'accroît d'année en année et que la main-d'oeuvre se fait de plus en plus rare.

Les deux problèmes fondamentaux de désherbage sur la culture concernent :

- l'élimination des graminées, et plus spécialement de la Folle avoine qui perturbe la bonne levée des betteraves,

- les levées tardives de dicotylédones (Chénopodes, Amarantes, Solanacées) qui peuvent faire baisser la teneur en sucre des betteraves si ces adventices se trouvent en grand nombre dans les parcelles.

Les principaux produits utilisables en fonction de l'adventice et des dates de traitement sont les suivants :

1) Destruction des graminées annuelles dont la Folle avoine :

Pré-semis

Matière active.	Produit commercial	Application.	Graminées sensibles.
DIALLATE 1,4 kg/ha	AVADEX	incorporation soignée et rapide à 5 - 6 cm	Folle avoine * Vulpin Pâturin Agrostide Ray-grass
TRIALLATE 1,4 kg/ha	AVADEX BW	"	

* En cas de très fortes attaques de Folle avoine, utiliser le triallate de préférence.

2) Destruction des graminées annuelles et des dicotylédones :

Pré-semis

Matière active.	Produit commercial	Application.	Graminées sensibles.	Dicotylédones sensibles.
CYCLOATE 3 kg/ha	RO-NEET	incorporation	Agrostides Setaire Vulpin Pâturin Ray-grass Folle avoine *	quelques dicotylédones
CYCLOATE + LENACILE 3 + 0,5 kg/ha	CL 85	incorporation		la plupart des dicotylédones annuelles
LENACILE 0,8 kg/ha	VENZAR	incorporation (ne pas utiliser sur semis en place)	Agrostide Pâturin Vulpin	la plupart des dicotylédones annuelles

* Action variable sur Folle avoine.

Pré-semis et Post-semis

Matière active.	Produit commercial	Application.	Graminées sensibles.	Dicotylédones sensibles.
PYRAZONE 3,2 kg/ha	PYRAMINE	pré-semis au semis - post-semis et pré-levée	action moyenne sur Vulpin Pâturin	bonne action sur dicotylédones sauf Amarante, Séneçon

.../...

/ PETITS FRUITS /

- FRAISIER -

TARSONEME

Les plants attaqués par cet acarien se reconnaissent à l'aspect jaune vitreux des jeunes feuilles du coeur qui restent petites et recroquevillées. En cas de présence de tels symptômes, traiter avec un produit à base de : diazinon : 60 g/hl ; dicofol : 75 g/hl ou endosulfan : 60 g/hl.

REMARQUE :

Ne pas utiliser le diazinon sur les fraisiers en fleurs (dangereux pour les abeilles).

BOTRYTIS (Pourriture grise)

Les premières fleurs sont actuellement visibles dans certaines cultures de fraisiers ; nous en profitons pour préciser que la protection contre le Botrytis doit se faire au fur et à mesure de l'évolution phénologique des différentes variétés.

Les traitements sont à exécuter aux stades suivants :

- un premier traitement au début de la floraison, c'est-à-dire au stade E, lorsque 3 à 5 fleurs sont ouvertes par plant ;

- un second traitement au stade F, en pleine floraison ;

- un troisième traitement, entre le stade G et H, au moment de l'apparition des premiers fruits verts.

Utiliser l'un des produits suivants à raison de 1.500 à 2.000 l de liquide à l'hectare :

- bénomyl : 30 g/hl ; dichlofluanide : 125 g/hl ; folpel : 150 g/hl ; méthylthiophanate : 70 g/hl ; thirame : 320 g/hl.

Pour les exportateurs, la règlementation de l'Allemagne Fédérale, en matière de tolérances des résidus de bénomyl et de méthylthiophanate dans les fruits (2 milligrammes/kg) nous conduit à recommander :

- de ne pas traiter les fraisiers avec ces deux matières actives à moins de 3 semaines de la récolte,

- de choisir de préférence pour la dernière application fongicide, un des produits suivants : folpel, thirame ou dichlofluanide.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles :
C. GACHON.
J. GENNATAS.
C. JANUS.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la Circonscription Phytosanitaire "ALSACE et LORRAINE"
J. HARRANGER.

311